



Nouvelles du conseil du 11 janvier 2021

Du bon pied

L'Exécutif local a tenu lundi soir sa première séance 2021. A cette occasion, le maire René Rimaz a souhaité une très bonne année à ses collègues municipaux, et leur a rappelé quelques principes de base importants quant au déroulement des séances et au fonctionnement du Conseil, concernant en particulier la collégialité et la confidentialité.

P'tit Journal : il va arriver !

La crise sanitaire et ses nombreux effets pervers ont mis à mal le calendrier établi pour la parution du P'tit Journal de Sonceboz-Sombeval. Avec du retard certes, cette publication annuelle parviendra prochainement aux habitants de la commune.

L'eau est bonne

Le 9 décembre dernier, le fontainier a procédé à des prélèvements d'échantillons sur le réseau communal de distribution d'eau potable, ceci dans le cadre des mesures habituelles d'auto-contrôle. Les analyses effectuées ensuite par le laboratoire cantonal ont révélé que le précieux liquide répondait en tous points aux dispositions légales en vigueur.

Les habitants qui souhaiteraient connaître le détail des analyses s'adresseront à l'administration municipale.

Soldat ? Patience !

Les autorités militaires avertissent la Municipalité, et donc tous les incorporés que compte la Commune, que la traditionnelle affiche recensant les convocations 2021 n'est pas encore disponible. La crise sanitaire, qui implique des mesures particulières au niveau de l'armée également, explique ce retard.

Dès réception de cet imprimé, ce qui ne saurait tarder, la Municipalité l'affichera dans les lanternes publiques, comme de coutume.

Onze habitants de plus

Au total des mouvements enregistrés, la population de notre commune a augmenté, en 2020, de 11 personnes. Au 31 décembre 2020, nous étions 1965 habitants exactement, soit 1010 hommes et 955 femmes.

Durant les douze mois de 2020, le service du contrôle de l'habitant a enregistré 18 naissances, 22 décès (en raison du Covid évidemment, ce chiffre est sensiblement supérieur à la moyenne pluriannuelle, laquelle se situe à 12), 160 arrivées dans la commune et 145 départs.

Dans le détail des statistiques, on relève que 1585 habitants possèdent un passeport rouge à croix blanche, tandis que 380 personnes sont d'origine étrangère. Quant à l'état civil, la répartition de la population est la suivante : 868 célibataires, 847 personnes mariées, 4 personnes en partenariat enregistré, 168 habitantes et habitants divorcés, ainsi que 80 veuves et veufs.

Dans le domaine de la confession enfin, on relève 560 personnes de religion protestante, 550 appartenant à l'église catholique romaine, 5 catholiques chrétiens, ainsi que 850 habitantes et habitants sans confession ou appartenant à une autre confession.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Décorations de Noël : une commission formée

Le maire, René Rimaz, tient ici à présenter ses excuses personnelles à la population, pour la disparition des illuminations de Noël le long de la rue du Collège, de la rue de Pierre-Pertuis et de la route de Bienne. C'est en raison de défauts techniques sur certaines illuminations et à la crainte de courts-circuits que ces décors ont été enlevés avant Noël.

René Rimaz remercie les personnes qui avaient joliment décoré leurs habitations, ce qui a permis de mettre tout de même de la gaieté dans le village, en cette période très particulière.

Afin que ne se produise plus un tel problème, une commission ad hoc a été formée lundi soir, qui réunit le maire, le vice-maire Claude-Alain Wüthrich, le président de la Ceass Guy Montavon, ainsi que la conseillère municipale Bibiana Merazzi. Cet organe va se pencher sur le remplacement des décors défectueux et sur l'acquisition prévisible d'illuminations supplémentaires pour les quartiers qui en étaient jusqu'ici privés.

Malés : aucun soutien des BKW

Par son fonds écologique, la société BKW Energie AG (anciennement baptisée en français Forces motrices bernoises) avait annoncé en 2017 son intention de soutenir financièrement et de manière substantielle le projet de renaturation complète du ruisseau des Malés, tel qu'il avait été présenté au Législatif communal. Ce projet refusé en assemblée, des mesures ponctuelles doivent être prises pour répondre aux besoins des exploitants agricoles et limiter les inondations. Parmi celles-ci, l'aménagement d'un passage à gué avait conduit la Municipalité à solliciter le soutien de BKW AG. Or la réponse du fournisseur d'électricité est tombée en décembre dernier, qui est négative.

Si elle maintient sa volonté de contribuer financièrement aux projets hydrauliques comportant des améliorations écologiques pertinentes, la société refuse par contre de soutenir ce qu'elle qualifie de « mesure d'ingénierie hydraulique locale ».

Une aide des Ponts et chaussées

L'Office cantonal des ponts et chaussées, pour sa part, versera quelque 36 000 francs pour les travaux effectués l'année dernière, qui ont permis la remise à ciel ouvert d'une trentaine de mètres de ce ruisseau.

Une consultation médicale chaque mardi matin

Grâce à la collaboration étroite instaurée entre la Municipalité et le Médicentre de Tavannes, une solution a pu être mise sur pied, pour combler le manque lié à la fermeture récente du cabinet tenu par le Dr Ivano Salomoni. Cette collaboration s'étant élargie à la Résidence Les Sources, une consultation médicale pourra à nouveau être proposée sur le sol de Sonceboz-Sombeval, dès mardi prochain le 19 janvier. Le Conseil municipal s'en réjouit grandement.

C'est à la rue de L'Envers 29, dans un local de la Résidence Les Sources, que se tiendra chaque semaine cette consultation médicale, le mardi de 8 h à 12 h. Un médecin du Médicentre tavanais assurera cette mission. On prendra rendez-vous au 032 489 24 24.

La consultation est ouverte à tous les habitants de notre localité.

Pour une protection accrue des espèces sauvages

La législation communale en révision, améliorée par les propositions du Parc régional Chasseral

Dans le cadre de la révision de ces textes, le Conseil municipal avait adressé au Parc régional Chasseral, en fin d'année dernière, une version des futurs nouveaux Règlements communaux sur les constructions et Plan des zones de protection. L'institution n'a pas tardé à répondre à cette consultation, en proposant divers ajouts judicieux, que les élus ont donc tous acceptés.

Précieuses sources

En tant que premier complément intégré au document sur souhait du Parc, toutes les sources existantes sur le sol communal sont citées en tant que milieux naturels à protéger.

Par ailleurs, sachant qu'une meilleure protection est indispensable pour elles qui sont en danger permanent, les espèces vivantes liées aux bâtiments sont citées également ; cette catégorie concerne en particulier les hirondelles de fenêtre et rustique, les martinets noirs et les chiroptères (chauves-souris).

Enfin, sont intégrés au plan de protection, en tant qu'habitat d'une faune précieuse, les nombreux vieux arbres que le Parc Chasseral a recensés sur le territoire communal et en particulier les hauteurs bordant le Vallon.



Aux espèces liées aux bâtiments appartient notamment la belle colonie de martinets noirs installée au collège

La suite à l'Oacot

Dès que ces ajouts y figureront de manière définitive, le projet de règlement sera transmis à l'Oacot (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) pour examen préalable.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Le Conseil municipal déplore les atteintes cantonales au Sasdoval

Par un courrier adressé le mois dernier et signé de sa directrice, Pauline Schoos, le Sasdoval (service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier) a informé les autorités municipales de son renoncement à dispenser de l'aide au ménage, ceci dès le mois de mars prochain. Corollaire : aucun nouveau dossier de ce type n'est plus ouvert depuis la fin de l'année passée.

Cette décision, le Sasdoval l'a prise à contre cœur et dans le seul but de préserver ses services en matière de soins. Le contrat de prestations mis au point par le Canton pour 2021, une nouvelle fois marqué par des mesures d'économies, est effectivement trop serré pour que le Sasdoval puisse subsister tout en supportant les pertes financières toujours plus importantes liées à l'aide au ménage.

Le Conseil municipal a pris acte de cette information et déplore fortement que l'Etat cantonal se désengage toujours davantage de services pourtant indispensables au maintien à domicile de personnes âgées ou/et malades ; un maintien à domicile dont l'Etat répète pourtant depuis très longtemps qu'il permet de substantielles économies en matière de santé publique...

Les autorités profitent de renouveler leur pleine confiance au Sasdoval, direction et personnel confondus. Elles s'inquiètent pour les aides ménagères qui pourraient perdre leur emploi.